



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20240410021 • CONVENTION DE TRAVAUX ET FINANCIÈRE AVEC LE SIVOIRIE D'ILLE-SUR-TÊT.

Le mercredi 10 avril 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le jeudi 4 avril, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

13 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Jean CLÉMENT, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

4 absents : Christian BERNARD ayant donné procuration à Florence GONTRAN, Cécile DRAPIER ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, Robert JASSEREAU excusé, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle le projet de création d'un ouvrage d'art sur le ruisseau Saint-Martin nécessaire au désenclavement des terrains supports du projet de création d'un groupe scolaire intercommunal ;

Informe que des travaux de voirie en agglomération sont essentiels à la concrétisation du projet de création d'un groupe scolaire intercommunal et notamment à la zone de stationnement par les usagers qu'il s'agisse de transports en commun ou de particulier ;

Informe que par délibération du 17 novembre 2010 les statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie d'Ille-sur-Têt confie à celui-ci la compétence pour les voies hors agglomération et les chemins ruraux de ses Communes membres ;

Expose néanmoins que la gestion financière et comptable des travaux d'aménagement de cet accès sur fossé en agglomération, pourrait être prise en charge par le Syndicat Intercommunal (S.I.) de Voirie par le biais d'une convention ;

Présente à l'Assemblée un projet de Convention avec le S.I. de Voirie, définissant les modalités et conditions financières et de réalisation des travaux de ladite opération de la façon suivante :

- la Commune réalisera l'étude et le projet des travaux.
- le S.I. de Voirie consultera les entreprises.
- la Commune assurera la maîtrise d'œuvre.

Précise que le montant total des travaux est estimé à 60.000 € H.T., financé par le syndicat de voirie d'Ille-sur-Têt qui prend la charge la gestion financière et comptable de l'opération tout en fournissant à la Commune une prestation à titre gracieux.

Précise que la Commune fait partie du syndicat de voirie d'Ille-sur-Têt et à ce titre verse une cotisation annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 15 voix pour,

Approuve le projet de convention avec le SI de Voirie d'Ille-sur-Têt régissant les modalités et conditions financières et de réalisation des travaux de ladite opération pour un montant de 60.000 € ;

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,


Bruno GUÉRIN.

